

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SCM/N/87/Add.1

18 octobre 2002

(02-5721)

Comité des subventions et des mesures compensatoires

RAPPORTS SEMESTRIELS PRÉSENTÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 25.11 DE L'ACCORD

Addendum

1. Les Membres ci-après ont fait parvenir au Secrétariat des rapports semestriels sur les décisions qu'ils ont prises en matière de droits compensateurs pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2002: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Communautés européennes, États-Unis et Venezuela. Ces rapports ont été distribués dans la série de documents G/ADP/N/87/...

2. Les Membres ci-après ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas pris de décisions en matière de droits compensateurs pendant la période considérée.

Bolivie	Honduras	Lituanie	Singapour
Bulgarie	Hong Kong, Chine	Macao, Chine	Suisse
Chili	Hongrie	Mexique ¹	Territoire douanier distinct
Chine	Inde	Norvège	de Taiwan, Penghu, Kinmen
Chypre	Indonésie	Nouvelle-Zélande ¹	et Matsu (Taipei chinois)
Corée, Rép. De	Islande	Panama	Thaïlande
Croatie	Israël	Pérou	Trinité-et-Tobago
Cuba	Jamaïque	Philippines	Tunisie
Égypte	Japon	République kirghize	Turquie
Estonie	Jordanie	République slovaque	Uruguay
Grenade	Lettonie	République tchèque	Zambie
Guatemala	Liechtenstein	Roumanie	

3. Les Membres ci-après n'ont pas fait parvenir de rapport au Secrétariat: Albanie; Angola; Antigua-et-Barbuda; Bahreïn; Bangladesh; Barbade; Belize; Bénin; Botswana; Brunéi Darussalam; Burkina Faso; Burundi; Cameroun; Colombie; Congo; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Djibouti; Dominique; El Salvador; Émirats arabes unis; Équateur; Fidji; Gabon; Gambie; Géorgie; Ghana; Guinée, Rép. de; Guinée-Bissau; Guyana; Haïti; Îles Salomon; Kenya; Koweït; Lesotho; Madagascar; Malaisie; Malawi; Maldives; Mali; Malte; Maroc; Maurice; Mauritanie; Moldova; Mongolie; Mozambique; Myanmar; Namibie; Nicaragua; Niger; Nigéria; Oman; Ouganda; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Pologne; Qatar; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République dominicaine; Rwanda; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Sénégal; Sierra Leone; Slovénie; Sri Lanka; Suriname; Swaziland; Tanzanie; Tchad; Togo et Zimbabwe.

¹ Ces Membres ont également notifié des mesures compensatoires en vigueur au 30 juin 2002 (G/SCM/N/87/MEX et G/SCM/N787/NZL).